

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu par vidéoconférence, le 8 avril 2021 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur ; ledit comité administratif étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Daniel Bourdon, membre
M. Denis Charette, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Normand St-Amour, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 30. La directrice générale vérifie les présences.

À l'ouverture de la séance, M. Pierre Flamand est absent.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15667-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois les points suivants :

- Projet Passerelle
- UQAT
- Violence envers les femmes
- Modification à l'heure des séances du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle

ADOPTÉE

M. Pierre Flamand vient siéger, il est 13 h 35.

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois d'avril et mai 2021. Une correction sera apportée à la date de la rencontre avec la Ville de Rivière-Rouge et le service d'ingénierie de la MRCAL, celle-ci a lieu le 13 avril et non le 11 avril 2021.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15668-04-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

FQM	Vente pour non-paiement des taxes municipales – Précisions COVID
MTQ	Permission de voirie pour déploiement de la fibre optique à Kiamika
CALQ	Avenant à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides
MELCC	Autorisation pour installation de bornes sèches
MTQ	8809-15-20-617 – Permission de voirie pour fibre optique à Lac-du-Cerf, route 311 Nord
Ville de Mont-Laurier	Résolution 21-03-131 Adhésion au package municipalité dans le cadre du projet de marketing territorial de la MRCAL
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2021-03-079 SUMI
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2021-03-084 Radiocommunication travaux publics
Mun. L'Ascension	Résolution 2021-03-050 Pont MDP
MSP	Avis pour octroi de cohortes formation Pompier 1 pour 2021-2022
MAMH	Avenants – Ententes sectorielles MACLAU & Sociétés d'histoire
MRC d'Argenteuil	Résolution 21-01-031 Entente 7 MRC + CPERL
MTESS	Avis de changement d'adresse – Dépôt documents relations du travail
CNESST	Obligation d'évaluer le maintien de l'équité salariale
Secrétariat de la jeunesse	Autorisation de prolongation Projets – Stratégies jeunesse en milieu municipal et

MFFP	Projets jeunesse locaux
MTQ	Relance économique – Mont-Laurier
	Transmission de permis signé pour déploiement de câbles de fibre optique – Route 311 à Kiamika
MTESS	Alliance pour la solidarité Signature avenant
Ville de Rivière-Rouge	Résolution 073/16-02-2021 Adoption du programme régional d’aménagement, d’inspection, d’entretien et d’évaluation des bornes d’incendie
MAMH	Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
MTQ	8809-15-649 Permission de voirie déploiement fibre optique – St-Aimé-du-Lac-des-Îles
MSP	Programme d’aide volet 3 - Formation pompiers volontaires
Ville de Rivière-Rouge	Résolution 111/09-03-2021 PSMMPI
Ville de Rivière-Rouge	Résolution. 013/09-03-2021 Abrogation résolution 049 07-07-2000 (suite à la création de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge)
Ville de Rivière-Rouge	Résolution 100/09-03-2021 SUMI
MTQ	8809-15-20-648 - Permission de voirie – Route 309 Mont-Laurier
MCE Secrétariat de la jeunesse	Covid-19 Messages aux partenaires – Sommes non utilisées
Mirabel Économique	Résolution 911-11-2020 Entente sectorielle – CPÉRL
MERN	Rencontre virtuelle de rétro-information avec les acteurs régionaux
Mun. Kiamika	Résolution 2021-02-026 Relance – Appui à la Coalition Santé Laurentides
MRC Vallée-de-la-Gatineau	Résolution 2021-R-AG083 Appui pour revendications relatives au report de la vente pour taxes 2020
Mun. Kiamika	Résolution 2021-02-033 SUMI
Mun. Kiamika	Résolution 2021-02-027 Système de radiocommunication régionale
Centre services scolaires H-L	Avis de changement de nom
MTQ	Permission de voirie – Route 309 à Mont-Laurier
MTQ	Déploiement de la fibre optique – Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
MTQ	Déploiement de la fibre optique – Lac-du-Cerf
MTQ	Demande d’utilisation emprise MTQ PEI 100032 – La Macaza
MAMH	Annonce FRR Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional 2021-2022
MFFP	Bureau de projets – Présentation du 23 mars 2021
MRC Vallée-de-la-Gatineau	Résolutions 2021-R-AG-118 et 2021-R-AG088 Communiqué de presse – SOPFEU
Finances Québec	Aide financière MRC – COVID-19
Femmes Laurentides	Recherche d’une ville hôte pour SimulACTIONS

FQM	Report du paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec
MSP	Mise en œuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres
MTQ	8809-10-79037-19-109 Lettre – Prolongation de la période d'exécution des travaux
MTQ	8809-15-19-240 Lettre – Prolongation de la période d'exécution des travaux
MTQ	8809-15-20-370 Lettre – Prolongation de la période d'exécution des travaux
Muns. MSM-SAL-LSP	Copie de correspondance transmise au MTQ – Travaux sur le pont des Cèdres situé dans la municipalité de Mont-Saint-Michel
MRC d'Argenteuil	Résolution 21-03-088 Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques
MSP SOPFIM	Règlement sur le feu vert clignotant Rapport annuel 2020 de la Société de partage des frais de parcs Canada pour les lieux patrimoniaux
MTQ	Avis de versement à la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural – 2019
MAMH	Avenant – Entente sectorielle Sociétés d'histoire des Laurentides
MTQ	8809-15-20-617 Transmission de permis signé – BAL – Lac-du-Cerf

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

SUJET

Ville de Mont-Laurier	Rencontre d'information – Aide financière – Ruisseaux Lanthier, Meilleur et Laurin
-----------------------	--

TERRITOIRES NON ORGANISÉS

PROVENANCE

SUJET

MFFP	Avis de réduction de la capacité portante Pont R1558-02 – Rivière du Sourd
MFFP	Avis de fermeture pont H064-244 – Décharge lac Donald

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15669-04-21

REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - MARS 2021

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 56759 à 56915, totalisant 997 144.39 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021;

- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 518117 à 518133 (élus), les numéros 518068 à 518116 (employés), et les numéros 518134 à 518182 (employés), totalisant 137 514.24 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15670-04-21

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - MARS 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements, portant les numéros 78 à 82, totalisant 47 946.91 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15671-04-21

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - MARS 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1408 à 1412, totalisant 12 231.42 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15672-04-21

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - MARS 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1237 à 1248, totalisant 32 278.50 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15673-04-21

REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - MARS 2021

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 494 à 496, totalisant 1 390.51 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15674-04-21

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 9 999.04 \$, incluant les intérêts, au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15675-04-21

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2021

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15676-04-21

REPORT QUANT AU DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2020

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter le report quant au dépôt des rapports financiers 2020, étant donné la pandémie de COVID-19, et suivant la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation et les impacts de celle-ci sur le déroulement normal des activités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15677-04-21

COFFRET DE SÛRETÉ | DESJARDINS

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser Me Mylène Mayer, directrice générale, Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe et Mme Caroline Richer, adjointe à la direction générale aux activités administratives à accéder au coffret de sûreté #455 de la Caisse Desjardins, et d'abroger la résolution MRC-CA-5840-03-96.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- 11 mars 2021 : FARR | Résonance magnétique St-Jérôme
- Pont km 198
- 15 & 22 mars 2021 : Rencontre hebdomadaire COVID Laurentides
- 16 mars échange quant à la problématique du manque de vétérinaire – Relance auprès de Mme Chantale Jeannotte, députée provinciale
- 24 mars 2021 : Rencontre des représentants de l'Association de vétérinaire du Québec, Mme Chantale Jeannotte, députée provinciale et l'UPA
- 24 mars 2021 : Rencontre d'information quant au programme d'aide au logement
- 17 mars 2021 : TGIRT Nord
- 18 mars 2021 : Lancement virtuel du livre « Antoine-Labelle : le Roi du Nord trois fois couronné »
- 19 mars 2021 : Rencontre quant à la forêt privée
- 22 mars 2021 : Rencontre avec la SOPFEU Outaouais
- 23 mars 2021 : Conseil de la MRC
- 25 mars 2021 : Rencontre de M. Claude Dufour quant à la route 117
- 29 mars 2021 : Rencontre quant aux terres publiques

- 30 mars 2021 : Événement quant au travail bénévole dans les Laurentides
- 31 mars 2021 : Consultation publique PAFIO
- 31 mars 2021 : Rencontre quant à la pisciculture de Lac-des-Écorces
- 6 avril 2021 : Rencontre quant au plan de sécurité dans les TNO
- 6 avril 2021 : Rencontre avec le MFFP quant aux ponts qui appartenait au MTQ
- 7 avril 2021 : Rencontre avec le CLD quant au dossier des garderies

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Administration :

- Comité directeur FRR, volet 1 | 11 mars 2021
- Comité de sélection – Signature innovation | 16 mars 2021
- Présentation des firmes – Signature innovation | 17 mars 2021
- Formation – Programme d’aide au logement | 24 mars 2021
- Rencontre Raymond Chabot, rapport Lac-à-l’épaule | 12 mars 2021
- Comité de sécurité publique | 17 mars 2021
- Rencontre MAMH, FRR volet 4 | 17 mars 2021
- Rencontre nouvelle direction TACAL | 29 mars 2021
- Rencontre assureur | 30 mars 2021
- Préparation du 1^{er} comité de vitalisation, composition du comité, consultations et règles de fonctionnement

Dossier IHV :

- Conseil d’administration CTAL | 11 mars 2021
- Rencontre CTAL prévision budget 2022 | 18 mars 2021
- Enjeu de sécurité et présence policière | 7 avril 2021
- Échanges FQM, équité nouveaux programmes | 1^{er} avril 2021
- Correspondance CIMA, frais de cautionnement | 31 mars 2021

Ressources humaines :

- Accueil Anne-Marie Wauthy | 22 mars 2021
- Comité de gestion | 6 avril 2021
- CRT | 25 mars 2021

Communications :

- Présentation démarche d’attractivité au conseil de la Ville de Mont-Laurier | 29 mars 2021
- Rencontre stratégie de communication interne et indicateurs de performance entre MRCAL, Zone Emploi et Visages Régionaux pour démarche d’attractivité | 31 mars 2021
- Rencontre développement boutique en ligne de L’Autre Laurentides | 22 mars 2021
- Adoption du Programme régional d’aménagement, d’inspection, d’entretien et d’évaluation des bornes-fontaines et octroi de contrat | 25 mars 2021
- Lancement de l’appel de propositions pour la boutique en ligne | 6 avril 2021
- Offre et accessibilité du logement MRCAL | 7 avril 2021

Incendie et sécurité civile :

- Rencontre avec les différents intervenants en TNO | 6 avril 2021

- Suivi et enjeu des données pour une municipalité quant à la révision SCRSI

Comité jeunesse :

- Rencontre du comité jeunesse | 16 mars 2021
- Rencontre du sous-comité concernant la subvention du MAMH pour le cannabis | 6 avril 2021

Culture :

- Démarrage des projets de l'an 1 de l'EDC 2021-23
- Accompagnement des organismes culturels pour dépôt projets politique de soutien aux organismes culturels
- Préparation du comité de sélection pour politique de soutien aux organismes culturels

Patrimoine :

- Révision du programme d'aide à la restauration patrimoniale

Parc linéaire :

- CA Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord | 24 mars 2021
- Rencontre entente avec Maison Lyse-Beauchamp (permission d'occupation à la gare de Mont-Laurier) | 29 mars 2021
- Rencontre début de saison entre Corporation, Autobus, CLD et MRCAL | 30 mars 2021

Ingénierie :

- Rencontre municipalité de La Macaza | 7 avril 2021
- Analyse appel d'offres regroupés | 18 mars 2021

Autres :

- Rencontres hebdomadaires COVID Laurentides | 15, 22 & 29 mars 2021
- Séance de travail et séance du Conseil de la MRCAL | 23 mars 2021
- Journée de co-formation en développement social de la région des Laurentides | 25 mars 2021
- DG8 | 26 mars 2021
- Rencontre Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) | 31 mars 2021
- CA Zone Emploi | 6 avril 2021

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15678-04-21

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 11 mars 2021 au 8 avril 2021.

ADOPTÉE

MODIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

Les membres du comité administratif sont informés que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) apportera des modifications à ses contrats d'assurance et à sa tarification. Puisque le MRC a renouvelé son contrat

d'assurance le 1^{er} avril 2021, les modifications et la nouvelle tarification ne seront applicables qu'au 1^{er} avril 2022.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15679-04-21

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ
QUANT À UNE DEMANDE DE DÉCENTRALISER LE SYSTÈME DE
SANTÉ DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER UNE GOUVERNANCE
LOCALE**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Maria-Chapdelaine, quant à une demande de décentraliser le système de santé du Québec, afin de favoriser une gouvernance locale, aux termes de la résolution 62-03-21;

ATTENDU QUE la centralisation du système de santé et de services sociaux au Québec, découlant de la réforme de 2015 parrainé par le ministre de l'époque, le Dr Gaétan Barrette, a privé les régions de l'autonomie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins et aux priorités de la population;

ATTENDU QUE cette centralisation des pouvoirs a entraîné une déconnexion entre les centres décisionnels et les lieux où sont dispensés les services;

ATTENDU QUE la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficacité de la dispensation des soins de santé et de services sociaux dans les régions;

ATTENDU QUE l'absence de gouvernance et de direction locales prive les établissements d'une autonomie indispensable à l'administration de soins adaptés à leur clientèle, en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres;

ATTENDU QUE les établissements de proximité, notamment celui de la MRC d'Antoine-Labelle, n'ont pas l'autonomie budgétaire nécessaire pour s'autogérer en fonction des réalités particulières de leur milieu;

ATTENDU QUE les organisations du travail locales et les différents salariés souhaitent, par une décentralisation, participer et être impliqués dans les décisions en fonction du réel besoin du personnel de la santé et des services sociaux ainsi que des usagers;

ATTENDU QUE les élus des municipalités des régions sont témoins des conséquences de cette centralisation;

ATTENDU QUE 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés sous le vocable « *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé* » lesquels demandent la décentralisation du système de santé;

ATTENDU QUE lesdits 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier; et,
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

ATTENDU QUE les démarches de plusieurs organisations et acteurs à cet égard visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficace qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

ATTENDU QUE la gestion de la crise sanitaire actuelle (pandémie de la COVID-19) nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque au système de santé centralisé actuel;

ATTENDU QUE toutes les régions éloignées au Québec sont durement impactées par la centralisation des soins de santé et de services sociaux;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine, quant à la demande de décentraliser le système de santé du Québec, afin de favoriser une gouvernance locale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15680-04-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LE-GATINEAU QUANT À UNE DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOPFEU AINSI QU'AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR LE MAINTIEN DE LA BASE PRINCIPALE DE LA SOPFEU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU SANS MODIFICATION DE SES EFFECTIFS

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, quant à une demande au conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour le maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sans modifications de ses effectifs, aux termes de la résolution 2021-R-AG088;

ATTENDU la récente décision du conseil d'administration de la SOPFEU de revoir sa structure organisationnelle, en retirant la base principale de la SOPFEU laquelle est actuellement située à Maniwaki;

ATTENDU que la situation géographique et la proximité de la base principale de la SOPFEU dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) représentent pour la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL), un atout considérable nous permettant une protection rapide d'une de nos principale et grande richesse, la forêt et ses habitats;

ATTENDU que tout comme la MRCAL, la MRCVG est aux prises avec de grands enjeux de vitalisation et que les efforts de nos MRC sont quotidiens et considérables afin d'améliorer cet indice de vitalisation;

ATTENDU que La SOPFEU est parmi les employeurs importants du territoire de la MRCVG, embauchant de nombreux employés et représentant une masse salariale de plus de 4 millions de dollars;

ATTENDU l'importance de ce maintien pour des territoires comme le nôtre et que ce maintien confirmerait également votre adhésion et votre soutien au maintien et développement de nos régions déjà affectées par des enjeux importants, tout en appuyant votre engagement de maintenir et créer de l'emploi en région.

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de demander au conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de réévaluer leur position et de maintenir la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sans modifications de ses effectifs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15681-04-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PAPINEAU QUANT À DES MODIFICATIONS DEMANDÉES CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN LIEN AVEC DES TRAVAUX SUR DES ROUTES - NOUVELLE LOI SUR LES INGÉNIEURS

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Papineau, quant à des modifications demandées concernant certaines obligations en lien avec des travaux sur des routes de la nouvelle *Loi sur les ingénieurs*, aux termes de la résolution 2021-03-062;

ATTENDU que le projet de Loi 29 (2020, chapitre 15) nommé « *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* » a été adopté le 24 septembre 2020 ;

ATTENDU que celle-ci modifie la Loi sur les ingénieurs pour y introduire une description du champ d'exercices de l'ingénieur ainsi que redéfinir les activités professionnelles qui leur sont réservées;

ATTENDU que suivant les modifications apportées à la *Loi sur les ingénieurs*, les municipalités auront davantage besoin des services d'un ingénieur pour des travaux relativement simples sur les routes comme la pose de ponceaux de faible diamètre, ce qui va engendrer des frais supplémentaires élevés;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Papineau dans la demande au gouvernement du Québec d'apporter des correctifs à la *Loi sur les ingénieurs* afin d'éviter des frais importants d'ingénierie pour les municipalités lors de certains travaux routiers.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15682-04-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY - FORMATION D'OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Beauharnois-Salaberry, quant à une demande au ministère de la Sécurité publique visant la révision de la réglementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe, aux termes de la résolution 2021-03-068;

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ chapitre S-3.4) stipule que le service de sécurité incendie est assuré par des pompiers à temps plein, à temps partiel et pompier volontaire;

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* établit les conditions permettant de qualifier le personnel municipal appelé à œuvrer au sein du service de sécurité incendie, via une formation professionnelle qualifiante;

ATTENDU que ce Règlement stipule que les pompiers chargés de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie pour une municipalité de moins de 25 000 habitants doivent être titulaires d'un certificat « Pompier I » décerné par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

ATTENDU que le *Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec* prévoit que pour être admissible à la formation d'« Opérateur d'autopompe », le candidat doit satisfaire à l'une des exigences académiques suivantes :

- avoir réussi le programme Pompier I ou avoir obtenu une équivalence de ce programme;
- avoir réussi l'ancien programme Pompier I ;

ATTENDU que les programmes de formation de l'ENPQ sont notamment basés sur les exigences provenant des normes de la *National Fire Protection Association* (NFPA);

ATTENDU que les modifications apportées à la norme NFPA 1002, édition 2017 (chapitre 5, sous-section 5.1), quant aux critères exigés pour accéder à la qualification professionnelle d'opérateur d'autopompe, réduisent de moitié le nombre d'heures de formation requis en vue de l'obtention d'un diplôme qualifiant;

ATTENDU que les municipalités desservant moins de 25 000 habitants font face à d'importants défis à l'égard du recrutement de pompiers, puisque les candidats intéressés combinent souvent le métier de pompier avec un autre emploi à temps plein;

ATTENDU qu'afin de compléter les équipes des services de sécurité incendie en poste, il serait intéressant de permettre à des candidats intéressés de suivre une formation ciblée leur permettant d'exercer les activités d'opérateur d'autopompe;

ATTENDU que l'intégration de ces modifications aux Règlements précités aurait pour effet de favoriser l'atteinte, par les services de sécurité incendie des municipalités desservant une population de moins de 25 000 personnes, des cibles établies par les Plans de mise en œuvre (PMO) inclus aux Schémas de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI).

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Beauharnois-Salaberry, quant à une demande au ministère de la Sécurité publique visant la révision de la réglementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15683-04-21

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) POUR PERMETTRE ASSUJETTISSEMENT DE LA GARE AU PROGRAMME IMMOBILIER

ATTENDU l'entente convenue entre le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) volets 1a, 1b et 2;

ATTENDU les critères d'admissibilité du PSMMPI volets 1a et 1b ;

ATTENDU que la gare de Mont-Laurier est un immeuble dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans l'inventaire effectué pour la MRC d'Antoine-Labelle et est également visé par une mesure de protection de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Mont-Laurier;

ATTENDU que la gare de Mont-Laurier n'est pas admissible au programme, car elle n'est pas considérée de propriété municipale, puisqu'elle est sous la propriété du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est détentrice d'un bail à long terme accordé par le gouvernement du Québec et qu'en vertu de celui-ci elle doit faire à ses propres frais et dans un délai raisonnable, toutes les réparations de quelque nature que ce soit, même les réparations majeures, au complexe, et elle doit, à l'expiration ou lors de la terminaison du bail, laisser le complexe en bon état d'entretien et de réparation, compte tenu du vieillissement normal;

ATTENDU les intérêts patrimoniaux et culturels de cet immeuble qui nous incitent à tout mettre en œuvre pour le préserver et le protéger;

ATTENDU que les objectifs du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) sont d'augmenter la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine immobilier et de soutenir le milieu municipal dans la préservation du patrimoine immobilier comme composante de l'aménagement et de l'occupation durables des territoires.

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de demander au ministère de la Culture et des Communications d'alléger les critères d'admissibilité du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) afin d'en permettre l'admissibilité de la gare de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15684-04-21

ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES MUNICIPAL - MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) emploie un coordonnateur régional en sécurité incendie notamment afin d'assurer ses responsabilités relativement au schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur;

ATTENDU qu'en octobre 2017, la MRCAL a conclu une entente intermunicipale de fourniture de services avec les municipalités de Ferme-Neuve, Nominique, Notre-Dame-de-Pontmain et Notre-Dame-du-Laus, afin que les municipalités puissent se prévaloir des services de cette ressource pour combler leurs besoins en matière de sécurité incendie municipale;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la MRCAL désirent conclure une nouvelle entente, afin de poursuivre la fourniture de services sous de nouvelles modalités;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée, le projet d'entente de fourniture de services d'un coordonnateur en sécurité incendie avec la MRC d'Antoine-

Labelle et d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, toute entente à être conclue entre la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la MRC d'Antoine-Labelle, à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15685-04-21

**APPEL D'OFFRES ADM-02-2021 - CONSTATS PERSONNALISÉS
COUR MUNICIPALE**

ATTENDU que la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle doit faire l'acquisition d'un nouveau lot de constats d'infractions personnalisés;

ATTENDU que conformément au *Règlement de gestion contractuelle* de la MRC, le montant de la dépense estimée pour ce mandat est inférieur au montant pour lequel il est requis d'aller en appel d'offres public. La MRC peut donc procéder de gré à gré;

ATTENDU que la MRC a invité 2 entreprises à lui soumettre des offres pour la fourniture de 10 000 constats personnalisés;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat ADM-02-2021 quant aux constats personnalisés pour la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à l'entreprise Luma, pour un prix total de 4 989.37 \$, plus les taxes et les frais d'infographie, le cas échéant, pour l'impression de 12 500 constats personnalisés, le tout, suivant la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives.

ADOPTÉE

AIDE FINANCIÈRE AUX MRC – IMPACTS DE LA PANDÉMIE

La directrice générale échange avec les membres du comité administratif quant à l'aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15686-04-21

**ÉTAT DE SITUATION | VENTE POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT
FONCIER**

ATTENDU que la vente pour taxes 2020 devait se tenir le 14 mai 2020;

ATTENDU qu'en raison de la situation sanitaire et des directives publiques quant aux rassemblements, cette vente a été reportée au 15 octobre 2020, puis reportée une seconde fois à une date qui demeure à déterminer;

ATTENDU que la vente pour taxes 2021 doit se tenir le 13 mai 2021;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, en zone rouge, aucune vente pour taxes ne peut être tenue en présence du public ;

ATTENDU l'évolution de la situation sanitaire et le calendrier de la MRC;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale à entamer les démarches visant l'adoption par le conseil de la MRCAL, à sa séance du 27 avril 2021,

d'un règlement ayant pour effet de reporter la tenue des ventes pour taxes 2020 et 2021 au 7 décembre 2021.

ADOPTÉE

DEMANDE DE LA MRCAL ET NOUVELLES AIDES FINANCIÈRES QUANT À LA DESSERTE IHV

La directrice générale revient sur les nouvelles aides financières annoncées par les gouvernements fédéral et provincial quant à la desserte d'Internet haute vitesse (IHV). Il est convenu d'attendre les suites de la rencontre à venir avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de traiter ce sujet à une prochaine séance du Conseil de la MRC ou du comité administratif.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15687-04-21

ÉCHANGE QUANT AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MAISON LYSE BEAUCHAMPS - PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU la permission d'occupation convenue entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Maison Lyse Beauchamp venant à échéance au 30 juin 2021;

ATTENDU les recommandations contenues dans le plan d'aménagement du pôle communautaire et touristique réalisé en 2018 par l'Enclume pour le site de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale à rédiger une entente d'occupation comprenant des exigences qui visent à mieux répondre au besoin de la clientèle cycliste.

Il est de plus résolu d'impliquer le CLD dans les démarches et les discussions avec la Maison Lyse-Beauchamps entourant l'accueil touristique et cycliste de ce lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15688-04-21

SUIVI DE LA RÉSOLUTION MRC-CA-15142-11-19 : RÈGLEMENT D'ASSURANCE QUANT À LA "CABOOSE" SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU la résolution MRC-CA-15142-11-19 autorisant la direction générale à régler pour la valeur à neuf la réclamation à l'assureur concernant l'incendie de la « caboose », pour un montant de 27 369,95 \$ avant les taxes;

ATTENDU que le projet de la Gare Phase 2 réalisé en 2020 prévoyait l'installation des pieux vissés visant à fixer la future pergola;

ATTENDU les plans de pergola réalisés par l'architecte Pierre-Luc Beaugard;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à régler pour la valeur à neuf la réclamation à l'assureur concernant l'incendie de la « caboose ».

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à procéder à une demande de

prix pour la réalisation d'une pergola à la gare de Mont-Laurier et de procéder à un réaménagement budgétaire pour la construction de celle-ci.

ADOPTÉE

M. Gilbert Pilote quitte la séance, il est 15 h 20.

PROJET DE LA PASSERELLE

M. Daniel Bourdon, informe les membres du comité administratif qu'il a rencontré les gens de la Passelle avec le Groupe de ressources techniques (GRT).

M. Gilbert Pilote revient siéger, il est 15 h 25.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)

M. Daniel Bourdon informe les membres du comité administratif du projet de 9.5M\$ pour la construction d'un nouveau pavillon. Afin de mener cette construction à terme, la rue et les infrastructures doivent être mises aux normes. L'UQAT s'est informée auprès de la Ville si celle-ci pouvait contribuer. M. Bourdon informe que la Ville de Mont-Laurier accepte de participer financièrement au projet. Il mentionne que la MRC devrait recevoir une demande de contribution financière officielle prochainement. Ce point sera discuté lors de la prochaine séance de travail du prochain Conseil de la MRC.

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

M. Georges Décarie informe les membres du comité administratif que la municipalité de Nominique prendra une résolution afin de dénoncer les victimes de violence conjugale et invite la MRC à faire de même. Ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15689-04-21

EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET | AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DU TERRITOIRE, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE V

ATTENDU la tenue du concours 21-AD-05 pour le poste de chargé(e) de projet | Agent(e) de développement culturel et du territoire, poste occasionnel;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Dominique Gagné-Supper afin de combler un poste occasionnel de chargée de projet | Agente de développement culturel et du territoire classe V, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 3 mai 2021 au 28 avril 2023, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15690-04-21

**EMBAUCHE DE JOURNALIER, POSTES OCCASIONNELS,
CLASSE II**

ATTENDU que l'ouverture du parc linéaire Le P'tit Train du Nord est prévue entre le 10 et le 20 mai 2021;

ATTENDU les conditions météorologiques favorables et la situation entourant la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui entraînent un fort achalandage sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU la tenue du concours 21-AD-04 pour le poste de journaliers, poste occasionnel;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Jacques Coulombe, afin de combler un poste occasionnel de journaliers classe II, à temps partiel à raison d'approximativement 26 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, soit à compter du 19 avril 2021 et n'excédant pas 2 028 heures à la fin de la saison 2021, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15691-04-21

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER, POSTE OCCASIONNEL,
CLASSE II**

ATTENDU que l'ouverture du parc linéaire Le P'tit Train du Nord est prévue entre le 10 et le 20 mai 2021;

ATTENDU les conditions météorologiques favorables et la situation entourant la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui entraînent un fort achalandage sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU la tenue du concours 21-AD-04 pour le poste de journaliers, poste occasionnel;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Pierre Lamoureux, afin de combler un poste occasionnel de journaliers classe II, à temps partiel à raison d'approximativement 26 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, soit à compter du 19 avril 2021 et n'excédant pas 2 028 heures à la fin de la saison 2021, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15692-04-21

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER, POSTE OCCASIONNEL,
CLASSE II**

ATTENDU que l'ouverture du parc linéaire Le P'tit Train du Nord est prévue entre le 10 et le 20 mai 2021;

ATTENDU les conditions météorologiques favorables et la situation entourant la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui entraînent un fort achalandage sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU la tenue du concours 21-AD-04 pour le poste de journaliers, poste

occasionnel;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Michel Lajeunesse, afin de combler un poste occasionnel de journaliers classe II, à temps partiel à raison d'approximativement 26 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, soit à compter du 19 avril 2021 et n'excédant pas 2 028 heures à la fin de la saison 2021, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15693-04-21

PROLONGATION TEMPORAIRE D'EMBAUCHE DE LA CHARGÉE DE PROJET AU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES (SGRIN)

ATTENDU la résolution MRC-CA-15477-09-20 concernant l'embauche de la chargée de projet au service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGRIN), Mme Amélie Guérin, pour un poste occasionnel, soit jusqu'au 31 mars 2021;

ATTENDU l'annonce du départ de Mme Guérin;

ATTENDU les besoins au SGIRN pour la finalisation de certains dossiers;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche de Mme Amélie Guérin, chargée de projet au service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGRIN), pour une période de 7 semaines, soit du 5 avril 2021 au 21 mai 2021, à raison de 16 heures par semaine, pour un total de 112 heures, et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15694-04-21

RETOUR SUR LES MODIFICATIONS AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU la résolution MRC-CC-14058-03-31 quant au scénario et mandats au service de l'évaluation foncière;

ATTENDU qu'une modification à la lettre d'entente quant au poste du coordonnateur en évaluation a été apportée, soit au montant mentionné à l'article 8 quant à l'utilisation des prérogatives de signature d'évaluateur agréé et la poursuite d'un plan de relève à l'évaluation foncière;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter la modification apportée à l'article 8 de la lettre d'entente 2021-01 quant au poste de coordonnateur en évaluation foncière et de modifier le montant de 3 000\$ pour un montant de 3 500 \$ pour l'utilisation des prérogatives de signature d'évaluateur agréé et la poursuite d'un plan de relève à l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15695-04-21

**EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DE
L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU la résolution MRC-CC-14059-03-21 quant à l'embauche de la directrice adjointe au service de l'évaluation foncière;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la directrice générale à conclure et signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, un contrat de travail pour l'embauche de Mme Chantal Desjardins, à titre de directrice adjointe au service de l'évaluation foncière, pour un salaire de 76 800 \$ annuellement, ainsi qu'une somme de 5 000 \$ à titre de plan de relève et signataire principal des rôles d'évaluation de la MRC.

Il est de plus résolu d'accepter de reconnaître l'ancienneté de Mme Desjardins à la MRC d'Antoine-Labelle afin de fixer son traitement et ses avantages sociaux.

ADOPTÉE

**DÉSISTEMENTS D'EMBAUCHES TECHNICIENS EN ÉVALUATION
FONCIÈRE, CLASSE III**

Le directeur du service de l'évaluation foncière, M. Guy Quevillon, informe les membres du comité administration des correspondances reçues le 26 mars 2021, quant au retrait des candidatures de MM. Mario Brisebois et Marco Brunet, techniciens en évaluation foncière, classe III, embauchés aux termes de la résolution MRC-CA-15662-03-21 et MRC-CA-15663-03-21.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15696-04-21

**DEMANDE DE MANDAT DE RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR
LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de L'Ascension contenue dans sa résolution 2021-03-056, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour des modifications à sa réglementation d'urbanisme et la rédaction d'un avis préliminaire, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15697-04-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-61**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-61 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-61 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son

document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15698-04-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-62**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-62 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-62 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15699-04-21

**DEMANDE D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE «
LE P'TIT TRAIN DU NORD » PAR MUNICIPALITÉ DE
NOMININGUE, LOT 556-P**

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation pour l'emprise du Parc linéaire « Le p'tit train du Nord » déposée par la municipalité de Nominuingue, Lot 556-P reçu le 12 mars 2021;

ATTENDU que cette demande vise la réalisation de travaux d'excavation par forage directionnel sous la piste cyclable à la Gare de Nominuingue;

ATTENDU que la Corporation du parc linéaire « Le p'tit train du Nord » est l'organisme responsable de la gestion du parc et, qu'à cet effet, elle a émis un avis favorable à la présente demande le 25 mars 2021, le tout conditionnellement à ce que l'entrepreneur soit conforme pour la sécurité du chantier envers les usagers du Parc linéaire;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande à la municipalité de Nominuingue quant à l'aménagement d'un stationnement, le tout conditionnellement à ce qu'il y ait entente entre la municipalité de Nominuingue et la MRC d'Antoine-Labelle, et sous réserve de l'acceptation du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15700-04-21

**PDZA - PROJET DÉVELOPPE TA CULTURE À L'ÉCOLE :
ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION**

ATTENDU le projet "Développe ta culture à l'école" identifié et priorisé par le comité de mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet-pilote visant à implanter dans une école une station hydroponique pour initier les élèves au monde agricole;

ATTENDU que la MRC a obtenu l'aide financière dans le cadre du programme Priorités bioalimentaires pour la mise en oeuvre de ce projet;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de service et de vente à Systèmes Viréo pour la mise en place d'un système hydroponique de 84 plants, des consommables pendant un an, d'un programme de formation et de soutien et l'accès à la trousse pédagogique pendant un an pour un montant de 8 750 \$, plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle ledit contrat de service.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15701-04-21

PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE - NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX DÉSIGNÉS À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT #494

ATTENDU l'adoption du règlement #494 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que ce règlement est en vigueur suite à l'approbation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 16 février 2021;

ATTENDU que, conformément à l'article 36 dudit règlement, la MRC doit nommer des inspecteurs régionaux désignés à l'application du règlement;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de nommer à titre d'inspecteurs régionaux désignés à l'application du règlement #494, pour le Parc régional Montagne du Diable, Mmes Marie-Hélène Parent et Marie-Pier Villeneuve, ainsi que MM. Alexandre Saumure, Benoit Lachaine, Étienne Bolduc et Mathieu Parent.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15702-04-21

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - MARS 2021

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8633 à 8651, totalisant 17 557,71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15703-04-21

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 MARS 2021

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15704-04-21

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE SAISONNIER
2021 POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 17 CIP**

ATTENDU le dépôt du projet du protocole d'entente relatif au partage des coûts d'entretien estival pour le chemin 17 CIP;

ATTENDU que le montant total à partager entre cinq (5) partenaires s'élève à 19 000 \$ et la participation de la MRC d'Antoine-Labelle s'élève à 3 800 \$, soit 20 % du budget total;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire faciliter l'accès à ses Territoires non organisés;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet de protocole d'entente pour l'entretien du chemin 17 CIP, et d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit protocole.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder au versement de la contribution représentant 3 800 \$, à même le fonds des TNO pour la réalisation de travaux sur des ponts et chemins, selon les modalités prévues au protocole.

ADOPTÉE

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
NATURELLES**

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15705-04-21

**PROBLÉMATIQUE DU TRANSPORT FORESTIER EN PÉRIODE DE
DÉGEL**

ATTENDU que toute personne, incluant le transport lourd, peut circuler sur les chemins municipaux à double vocation en se conformant aux normes prescrites par le gouvernement par voie réglementaire pour la sécurité des utilisateurs et la protection et la durabilité de ces chemins;

ATTENDU que tout utilisateur de la forêt publique peut circuler sur les chemins multiusages construits à des fins forestières, mais fréquemment utilisés à des fins récréatives et récréotouristiques;

ATTENDU que le transport forestier peut causer des dommages importants sur ces deux types de chemins: entretien, bris de chaussée, détérioration, etc., et que les coûts liés à ces dommages peuvent avoir des répercussions sur le milieu municipal ainsi que sur les entreprises forestières;

ATTENDU qu'en vertu de la réglementation ou d'ententes préétablies, les chemins se doivent d'être remis dans un état égal ou supérieur à ce qu'ils étaient avant le début des activités forestières (incluant le transport);

ATTENDU que l'entretien est parfois déficient après les opérations de récolte et de transport et que les municipalités doivent de plus en plus assumer des responsabilités sur la remise en état des chemins ;

ATTENDU qu'une municipalité peut conclure des ententes avec le ou les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ou le représentant du BGA;

ATTENDU que lors d'évènements météorologiques ou naturels hors de l'ordinaire ainsi qu'au printemps, les chemins peuvent être plus fragiles et que

tous les utilisateurs doivent apporter une attention particulière pour prévenir la détérioration prématurée de ces réseaux de chemins;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable de la réglementation concernant la circulation des véhicules et de déterminer la période de réduction des limites de charge autorisées en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de demander au MTQ de porter une attention particulière lors de ces périodes de fragilité et de devancer ou d'instaurer au besoin une période « spéciale » de restriction des charges si les conditions météorologiques le requièrent.

Il est également résolu de demander à la TGIRT de mandater le comité de chemin afin de discuter et de convenir avec les utilisateurs de nouvelles mesures visant le maintien de la qualité des chemins forestiers multiusages ainsi que des chemins municipaux à double vocation lors d'opérations forestières.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15706-04-21

MODIFICATION À L'HEURE DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de tenir les séances du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle à 13 h plutôt que 13 h 30.

Il est de plus résolu de modifier la résolution MRC-CC-13903-11-20 quant au dépôt du calendrier des séances du comité administratif et du Conseil de la MRC pour l'année 2021.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

Rapport sur les travaux du SGIRN

- Tenu de la quarante-cinquième TGIRT Nord, le 17 mars;
- Préparation de la consultation publique du PAFIO - 23 mars au 16 avril;
- Tenu des rencontres d'informations sur la consultation publique; le 18, 23 et le 31 mars;
- Participation à la rencontre d'information du MFFP sur le projet PAP-potential acéricole à prioriser sur terre publique, le 31 mars;
- Participation à la présentation sur le plan de sécurité civile des TNO de

la MRC, le 6 avril;

- Participation à la présentation de l'ADGMRCQ du nouveau PADF 2021-2024, le 6 avril;
- En continu : Analyse des projets d'intervention ciblée 2021-2022;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

Mme Emmanuelle Marcil, directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire, est présente. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Présentation PRMHH – milieu agricole (15 mars)
- Comité de sélection Signature-Innovation (16-17 mars)
- TGIRT nord (17 mars)
- Rencontre des officiers en bâtiments (18 mars)
- Rencontre MERN – villégiature (18 mars)
- MERN – mise en valeur du TP avec D. Gaudreault (29 mars)
- Mission des services (30 mars)
- Table régionale de l'énergie (30 mars)
- Potentiel acéricole à prioriser PAP-MFFP (31 mars)
- CLD et évaluation – enjeux VHR/droits de passage (31 mars)
- Séance d'infos – consultation publique PAFI – MFFP (31 mars)
- Rencontre de suivi géomatique (11 mars, 1er avril)
- Plan de sécurité civile TNO (6 avril)
- MFFP-MTQ-BGA : comité mixte en transport (6 avril)
- Rencontre FRR-Volet 4 (7 avril)
- Problématiques sentiers VHR-Lac Sagouay (TPI) (7 avril)
- Rencontres d'équipe SAT (8 avril)

Parcs régionaux

- CA SDRK (15 mars)
- CA PRPB (18 mars)
 - Comité de suivi interministériel (22 mars)
- PRMD
 - Annonce de la nouvelle direction générale

Gestion (ententes et conventions)

Cours d'eau

TPI

Volet forestier

- Transférer les contours corrigés des blocs TPI au MERN et MFFP, pour le renouvellement de la convention de gestion, le 24 mars;
- Finaliser le bilan des travaux 2020-2021 : superficie, compilation des données après traitement, mesurage des bois, formulaires de la certification;
- Planifier les travaux 2021-2022 : analyse des données, droits de

- passage;
- Préparer la PRAN 2021 pour le dépôt au MFFP.
- Acériculture : revue et corrections des documents : stratégie d'accueil de nouveaux promoteurs

Volet foncier

- Rencontre SALI – chemin du Lac Grenier (16 mars)

Forêt privée

- Suivi de permis et détection

Aménagement du territoire

PRMHH

- Présentation au milieu agricole
- Période de consultation publique : 8 mars au 8 avril

PIACC

- Demande de prix Groupe de recherche Ariaction de l'UdeM

Entente urbanisme

- Rivière-Rouge : avis préliminaire remis
- Notre-Dame-de-Pontmain : PPCMOI Rencontre 18 mars, modifications règlementaires 16 mars
- La Macaza : début des travaux, rencontre 29 mars remise avis plan d'urbanisme
- L'Ascension, Ste-Anne-du-Lac : à venir

TNO

- Suivi et émission des permis
- Préparation de la saison 2021
- Affichage poste inspecteur adjoint des bâtiments

PDZA

- Révision du PDZA :
- Portait et diagnostic : reçu certaines données du MAPAQ, révision échancier

Mise en œuvre 2020-2021 :

- Projet promotion agriculture dans les écoles : entente reçue, acquisition système

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite, l'équilibrage des rôles 2022-2023-2024.

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE

Mme Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie, est présente.
Notre équipe offre des services en télétravail.

Services de gestion, accompagnements et conception

- Planification, coordination, accompagnement et suivi des projets;
- Mise à jour et finalisation des devis d'appel d'offres pour les chantiers 2021
- Vérification de factures en lien avec les dossiers en cours;
- Coordination de projets en cours avec d'autres professionnels;
- Accompagnement de dossier de cours d'eau;
- Accompagnement et mise à jour des documents d'appel d'offres de travaux;
- Mise en place d'un système de gestion de projet de type collaboratif incluant le suivi des feuilles de temps et de la facturation en cours (Nutcache);
- Suivant la publication des modalités du nouveau programme PAVL présentées par le MTQ, le service a eu plusieurs discussions avec le MTQ pour l'obtention de précisions, et nous avons débuté les suivis de projets auprès des municipalités afin de préciser les besoins et les priorités;
- Gestion des données, analyses, estimation, rapport, rencontres et préparation des plans et devis des projets en cours;
- Accompagnement pour les appels d'offres de surveillance;
- Analyse et préparation des documents d'appel d'offres des projets autorisés au PAVL pour l'été 2021.

Webinaires, analyse et recherches concernant les nouveautés des Lois et règlements

REAFIE :

Recherche et analyses du nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement qui vient appuyer la Loi sur la qualité de l'environnement : ce règlement est rentré en vigueur au début de l'année et aura peut-être des impacts sur les projets en cours, un suivi auprès de chaque municipalité, si requis, suivant l'analyse des paramètres.

LOI SUR LES INGÉNIEURS :

La nouvelle loi sur les ingénieurs est entrée en vigueur le 31 octobre 2020.

Elle vise, notamment, à préciser le champ de pratique de l'ingénieur, à responsabiliser les citoyens et à favoriser les bonnes pratiques, à tous les niveaux d'élaboration de projets (prise de décision, conception, construction, etc.). En ce sens, la loi encourage la construction d'ouvrages sécuritaires et durables, basée sur l'analyse des conditions, des risques et des enjeux propres à chaque projet.

État d'avancement des projets sur le parc Linéaire

Pont km 198 :

Plans et devis réalisés à 75% par WSP (demande d'arrêt des travaux le 9 novembre, en attente de retours du MTQ) – Lettre de suivi envoyée au MTQ le 16 décembre 2020 et suivi avec WSP le 23 décembre ;

Projet MAMH – Entente de 2M\$:

Finalisation des plans et devis, la publication sur SEAO est retardée à la mi-avril. Les travaux de contrôle des matériaux sont prévus à l'appel d'offre de services regroupé en cours et la surveillance sera effectuée par l'équipe d'ingénierie de la MRC.

Présence lors des comités, formations, rencontres ou autre

- Rencontres hebdomadaires de coordination d'équipe;
- Discussion avec d'autres Directeurs de services connexes de MRC et de Municipalités et Villes, une table de rencontre mensuelle entre les ingénieurs de la MRC a été mise en place et nous y participons avec grand intérêt;
- Comité de gestion.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 10.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale
et secrétaire-trésorière**